



Collectif
pour l'Education à l'Environnement
et au Développement Durable
Francilien
Espace Régional de Concertation

Modalités de fonctionnement

Le CEEF-Espace Régional de Concertation (ERC) est dédié à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Son objectif est de faciliter les échanges et la concertation entre ses participants et ainsi favoriser une cohérence, une lisibilité, une efficience et un développement de l'EEDD en Ile de France.

La charte définit les principes du CEEF-ERC et les engagements de ses signataires :

- créer une dynamique de travail participative et partagée
- disposer d'un regard collectif à l'échelle régionale du territoire francilien enrichi des visions de chaque acteur ;
- identifier les enjeux et les besoins sur le territoire ;
- réaliser et accompagner des actions collectives (assises, rencontres, études, outils...).

Le CEEF-ERC est une structure informelle ouverte à tous les acteurs franciliens de l'EEDD. C'est un lieu d'échanges techniques et de travail collaboratif.

Il est composé de 4 sphères d'acteurs :

- Sphère « associations » (dont réseaux, fédérations et acteurs de terrain)
- Sphère « entreprises et syndicats de salariés »
- Sphère « collectivités » (dont organismes associés)
- Sphère « Etat » (dont établissements publics et services déconcentrés)

Chaque structure désigne un interlocuteur pour participer aux instances (définies ci-dessous) qu'elle souhaite.

Le fonctionnement du CEEF-ERC est basé sur le principe de mutualisation. Chaque participant contribue aux activités du CEEF-ERC au service de tous et peut bénéficier de l'ensemble des apports du collectif.

SON ORGANISATION

Le CEEF-ERC est structuré en quatre instances :

- L'Espace « Participants »
- Le Comité de pilotage (COPIL)
- Les groupes de travail
- Le Comité d'animation

> [L'Espace « Participants »](#)

L'Espace « Participants » du CEEF-ERC rassemble les acteurs signataires de la Charte du CEEF-ERC intéressés par les principes du CEEF-ERC et souhaitant le soutenir. C'est l'espace d'observation, d'échanges et de prise de contact avec les participants plus impliqués dans le CEEF-ERC. Les Participants accèdent à l'information, s'imprègnent du paysage de l'EEDD en IdF, sont invités à contribuer aux sujets investis par le CEEF-ERC au travers du portail, des groupes de travail...

Sur propositions du COPIL ou de tout participant, l'Espace « Participants » finalise les orientations de travail pour l'année suivante, notamment mises en oeuvre par le programme d'actions du COPIL et les groupes de travail.

> [Le Comité de pilotage \(COPIL\)](#)

Le COPIL est l'instance qui finalise le programme d'actions du CEEF-ERC et en est l'organe opérationnel :

- Il propose à l'Espace « Participants » des orientations de travail ;
- Suivant ces orientations, il établit ses objectifs et son programme d'actions annuel ;
- Il oriente et impulse les projets, assure une fonction de coordination des projets ;
- Il initie des groupes de travail (GT) pour la réalisation de son programme d'actions.

> [Les groupes de travail \(GT\)](#)

A l'initiative du COPIL, les GT réunissent tous les participants du CEEF-ERC volontaires pour se mobiliser autour d'une réflexion, d'un projet ou d'une action.

> [Le Comité d'animation](#)

Il anime l'Espace « Participants » et le COPIL. Il est force de proposition (mais ne décide pas).

Entre les réunions du COPIL, il prépare les réunions, propose les ordres du jour et documents de travail, les propositions soumises au COPIL et à l'Espace « Participants », propose les compte-rendus des réunions du COPIL et de l'Espace « Participants ».

Listes des participants, du Comité de pilotage et du Comité d'animation à télécharger sur : <http://www.ceef.eu/spip.php?article95>

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Le CEEF-ERC fonctionne par consensus et non par vote.

En cas de réserve d'un participant, celui-ci est invité à présenter des remarques et propositions suffisamment explicites. Cela peut se faire par voie électronique en amont des réunions ou en séance. Une discussion s'ouvre entre les participants afin d'arriver à une voie alternative faisant consensus.

> [L'Espace « Participants »](#)

Comment participer au CEEF-ERC ?

Tout organisme concerné par l'EEDD peut participer au CEEF-ERC. Il suffit d'en informer le comité d'animation comite-animation@ceef.eu et de signer la charte du CEEF-ERC.

Chaque nouveau participant présente sa structure et ses actions, soit lors de la réunion annuelle de l'Espace « Participants », soit à une réunion du COPIL.

Fonctionnement de l'Espace « Participants »

L'Espace « Participants » permet d'être informé des avancées et de l'actualité du CEEF-ERC. Il permet d'observer le fonctionnement du CEEF-ERC pour envisager de s'y impliquer plus activement (COPIL, groupes de travail, comité d'animation, coordination¹).

Une **réunion annuelle** est organisée, à laquelle tous les participants du CEEF-ERC sont conviés. A cette occasion notamment, ils sont force de proposition et se prononcent sur les orientations de travail à venir.

Les acteurs de L'Espace « Participants » peuvent être force de propositions à l'occasion des groupes de travail et de la réunion annuelle ou encore en contactant le COPIL...

¹ cf ci-dessous "Coordination du CEEF-ERC - page 6

- Diffusion et partage des informations sur l'EEDD en IdF

Le CEEF-ERC dispose de trois outils principaux pour la diffusion de l'information :

1/ les listes de diffusion

2/ le site portail du CEEF-ERC

3/ la plateforme collaborative eedd-iledefrance.fr : Elle est mise à disposition de ses participants et du public par le CEEF-ERC. Tout participant du CEEF-ERC est encouragé à l'alimenter et à la valoriser, aussi bien dans ses réseaux qu'auprès d'un large public.

Diffusion de l'information :

- *sens descendant* : Tout participant est destinataire d'informations du CEEF-ERC et les relaye à ses réseaux et publics.
- *sens ascendant* : Tout participant peut diffuser des informations, en s'adressant aux coordinateurs qui les relayeront *via* les listes de diffusion et sur le site du CEEF-ERC. Seules les informations intéressant le CEEF en tant qu'ERC ont vocation à être diffusées par ce biais. Pour toute autre information, les coordinateurs pourront renvoyer le demandeur à la plateforme collaborative eedd-iledefrance.fr

- Participation aux travaux du CEEF-ERC

Tout participant peut assister ponctuellement aux réunions du COPIL, y donner son avis et participer aux échanges. Afin de participer plus régulièrement, tout participant peut s'inscrire aux groupes de travail thématiques. En fin d'année, il pourra renforcer sa participation en étant volontaire pour participer au COPIL.

Les participants s'engagent dans les limites imparties par leur organisation interne à répondre aux sollicitations émises par le COPIL et nécessaires à la réalisation du programme d'actions du CEEF-ERC, par exemple dans le cadre d'enquêtes, questionnaires, relevés d'informations....

> [Le Comité de pilotage \(COPIL\)](#)

Comment participer au COPIL ?

Chaque structure annonce sa participation volontaire au COPIL lors de la rencontre annuelle de l'Espace « Participants ». Avant celle-ci, chaque structure décide en interne de son implication au COPIL. Elle est prévue pour un an.

Rôles et missions du COPIL

- Il finalise le programme d'actions du CEEF-ERC, suivant les orientations de l'Espace « Participants ». Ce programme est révisable suivant l'évolution des travaux en cours.
- Il est l'organe opérationnel du CEEF-ERC et conduit sa dynamique. Il met en oeuvre le programme d'actions. Pour cela, il peut réunir des groupes de travail.
- Il finalise la composition du comité d'animation chaque année après appel à volontariat.
- Il présente chaque année un bilan de son action à tous les participants du CEEF-ERC, lors de la réunion annuelle de l'Espace « Participants ».

Fonctionnement du COPIL

Il est composé au maximum de 32 participants actifs dont :

- 16 participants du secteur public, issus des sphères « collectivités » et « Etat » ;
- 16 participants du secteur privé, issus des sphères « associations » et « entreprises et syndicats ».

Le COPIL définit les règles de composition et de représentativité de chaque sphère (**en assurant un équilibre entre le secteur public et la société civile**).

Tout participant du COPIL s'engage à contribuer activement au programme d'actions annuel et à participer à au moins un des groupes de travail en cours.

Les comptes rendus des réunions du COPIL sont adressés à tous les participants.

Ils sont disponibles sur la plate-forme Google Drive du CEEF-ERC.

Tous les participants du CEEF-ERC peuvent transmettre leurs observations aux deux coordinateurs qui en font une présentation au COPIL suivant.

En cas d'empêchement à une réunion, les participants du COPIL peuvent transmettre leurs observations au Comité d'animation en amont de la réunion, au moins 7 jours avant.

Tout participant du COPIL s'engage à assister aux réunions du COPIL (environ 4 par an) et à réagir aux sollicitations qui peuvent lui être faites dans ce cadre.

> [Les groupes de travail \(GT\)](#)

Comment participer aux GT ?

La participation aux GT se fait sur la base du volontariat.

Tout participant du CEEF-ERC peut participer à un ou plusieurs groupes de travail l'intéressant.

Tout participant au COPIL s'engage à contribuer activement à au moins un groupe de travail.

Rôles et missions des GT

- Chaque GT prépare ses objectifs de travail et les soumet au COPIL, par l'intermédiaire du Comité d'animation.
- Chaque GT présente lors de chaque réunion du COPIL l'avancée de ses travaux et soumet à discussion ses propositions.

Chaque GT désigne un coordinateur qui :

- anime le GT, propose les ordres du jour, prépare les réunions et documents de travail ;
- recueille, en cas d'absence exceptionnelle d'un participant du GT, ses remarques et éléments de langage ;
- prépare et propose les compte-rendus aux participants au GT ;
- prépare la synthèse des travaux du GT et les propositions à soumettre au COPIL par l'intermédiaire du Comité d'animation.
- prépare les documents synthétiques de présentation lors de la réunion annuelle de l'Espace « Participants » du CEEF-ERC.

> [Le Comité d'animation](#)

Comment participer au Comité d'animation ?

Après appel à volontariat, la participation au Comité d'animation est annoncée lors de la rencontre annuelle de l'Espace « Participants ». Avant celle-ci, chaque structure décide en interne de son implication au comité d'animation. Elle est prévue pour un an.

Fonctionnement du Comité d'animation

Sur la base du volontariat et après désignation par le COPIL : il est composé de 3 participants du secteur privé et de 3 participants du secteur public, dont les 2 coordinateurs du CEEF-ERC.

Les participants s'engagent à être présents à toutes les réunions du Comité d'animation et du COPIL.

Rôles et missions du Comité d'animation

Le Comité d'animation a vocation à faciliter les actions du COPIL et de l'Espace « Participants » en préparant notamment les éléments nécessaires aux échanges et travaux.

Le Comité d'animation n'est pas l'instance qui finalise le programme d'actions. Ces deux missions sont celles du COPIL.

En amont des réunions de l'Espace « Participants » et du COPIL :

- Il prépare l'ordre du jour des réunions et le propose aux participants respectivement intéressés (par courriel) dans un délai permettant aux participants de réagir en amont. Il recueille ainsi les propositions d'ajout et complète l'ordre du jour.
- Il prépare les interventions et documents support des réunions, destinés à faciliter les travaux des instances. Pour cela, il se rapproche notamment des groupes de travail pour organiser la restitution de l'état d'avancement de leurs travaux.
- En cas d'absence exceptionnelle d'un participant du COPIL, il recueille ses remarques et éléments de langage en amont de la réunion de COPIL.

En aval de la réunion de COPIL :

- Il prépare les compte-rendus de réunion et les propose aux participants (par courriel). Il recueille ensuite les propositions d'ajout ou de modification et amende le compte-rendu.
- Il diffuse le compte-rendu définitif.
- En lien avec les coordinateurs du CEEF-ERC, il prépare et synthétise les retours et propositions des participants du COPIL et les présente au COPIL suivant.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Le degré d'engagement des participants est fonction de l'instance dans laquelle ils décident de s'investir. Il est possible de participer à plusieurs instances. L'engagement minimum est l'Espace « Participant ».

Tout participant s'engage à assister aux réunions des instances pour lesquelles il est volontaire et à contribuer activement à leurs travaux.

Chaque participant favorise la compréhension de ce qu'est le CEEF-ERC, en interne à sa propre structure, au sein de l'ERC auprès des nouveaux participants ainsi qu'en externe dans son réseau et auprès de ses partenaires et de ses publics.

COORDINATION DU CEEF-ERC

La coordination du CEEF-ERC est assurée par deux structures.

Cette coordination à deux voix permet un équilibre dans la répartition des missions.

Elle est également une garantie de pluralité et de fonctionnement démocratique, en pleine cohérence avec la logique de gouvernance au cœur des valeurs du CEEF-ERC.

Durée de la mission : année civile avec tuilage pour le changement de coordination en début d'année suivante.

Comme devenir coordinateur du CEEF-ERC ?

Un appel à candidature au sein du COPIL est lancé en amont du dernier COPIL de l'année. Tout participant peut être volontaire, qu'elle que soit la sphère dont il est issu. Les deux coordinateurs sont désignés par le COPIL pour un an, idéalement au dernier COPIL de l'année.

Fonctionnement du binôme des coordinateurs

Ils s'engagent à travailler en étroite collaboration entre eux ainsi qu'avec le Comité d'animation.

Lors du renouvellement de la coordination du CEEF-ERC, ils s'engagent à faciliter la transition et la transmission de l'ensemble des données nécessaires à ces missions et des dossiers en cours (tuilage).

Rôles et missions des coordinateurs

Ils favorisent la dynamique et la mobilisation des participants du CEEF-ERC et ont conjointement en charge les relations extérieures. Pour cela :

- Ils actualisent le site Internet du CEEF-ERC
- L'un de coordinateur est modérateur de la plateforme collaborative *eedd-iledefrance.fr*. En cas de nécessité exceptionnelle, les animateurs assurent l'intérim ponctuel de la structure désignée comme administratrice principale.
- Ils communiquent sur les actions du CEEF-ERC
- Ils gèrent l'accueil téléphonique et les courriels (réception et rediffusion)
- Ils peuvent représenter le CEEF-ERC sur demande expresse du COPIL.
- Ils participent au Comité d'animation.

Les autres missions sont réparties entre les deux coordinateurs selon leur souhait :

- Animation des instances du CEEF-ERC

pour l'Espace "Participant", le COPIL et le Comité d'animation :

- rédige et diffuse les invitations
- gère la logistique des réunions : dates, salles, lieux, relance des participants, matériels...
- rédige et diffuse les comptes-rendus et/ou relevés de décisions
- anime le comité d'animation (réunions hors temps du comité de pilotage, échanges téléphoniques...) et rédige un relevé de décision des réunions du comité d'animation
- coordonne la préparation des propositions de finalisation, soumises au COPIL, des

- supports d'aide à la finalisation, des supports d'animation élaborés par les membres du comité d'animation
- produit un bilan (dont éléments financiers) en fin de mission, avec éventuelles propositions d'évolution des missions dévolues à ce poste - diffusion membre du COPIL
 - facilite la transition lors du renouvellement de la co-animation du CEEF-ERC et la transmission de l'ensemble des données nécessaires à ces missions et des dossiers en cours
- Coordination du programme d'actions du CEEF, espace régional de concertation
- participe au Comité d'animation
 - participe et dynamise les groupes de travail en cas de besoin
 - participe au groupe de travail "Evolution du CEEF – Fonctionnement"
 - participe à la rencontre régionale thématique (sur la « formation » en 2014)
 - participe pour le CEEF-ERC et sur demande du COPIL à la dynamique nationale EEDD en particulier l'ENC
- Communication
- communique sur les actions du CEEF-ERC, notamment via le site Internet
 - gère et actualise le site portail du CEEF-ERC, les bases de données et les listes de diffusions
 - gère l'accueil téléphonique et réceptionne les courriers/courriels et en assure leur rediffusion
 - fait évoluer les documents de référence et de communication : charte, modalités de fonctionnement, liste du comité de pilotage, des participants du CEEF-ERC, intégration des nouveaux participants,...
 - participe pour le CEEF-ERC et sur demande du COPIL à des évènements régionaux (Forum EEDD du Conseil Régional IdF, Assises EEDD,...)
 - relaye par voie électronique vers les participants les actualités du CEEF-ERC, de ses participants et de la dynamique nationale EEDD (ENC-CFEEDD)
 - réalise la forme des outils de communication (fiche de présentation, plaquette, papier en-tête, logo,...) et des outils de partage des initiatives (Observation de l'EEDD des actions, des outils,...)

Ces modalités de fonctionnement peuvent être révisées en tant que de besoin et sur proposition du COPIL.